

# Rapport annuel

R-co Funds Managers

31/12/2024

1

## Table des matières

1.	Informations générales	3
1.1	Acteurs	3
2.	Caractéristiques principales de l'OPC	4
2.1	Objectif de gestion	4
2.2	Stratégie d'investissement	4
2.3	Profil de risque et rendement	9
2.4	Catégories de parts	10
3.	Compte-rendu d'activité	11
3.1	Performances du 02/01/2024 au 31/12/2024	11
3.2	Commentaire de gestion	11
4.	Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue	13
4.1	Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice	13
4.2	Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice	13
4.3	Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, a période, été décidé.	u cours de la 13
4.4	Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	13
4.4.	.1 Instruments financiers dérivés	15
4.4.	.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC	financiers – 15
4.5	Risque global	15
4.6	Informations sur les risques financiers	15
5.	Informations réglementaires	17
5.1	Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients	17
5.2	Exercice des droits de vote	17
5.2.	.1 Politique de vote	17
5.2.	.2 Exercice des droits de vote	17
5.3	Politique de rémunération	18
5.4	Frais d'intermédiation	22
5.5	Données SFDR	23
6.	Annexes	24



## 1. Informations générales

FCP de droit français.

#### 1.1 Acteurs

#### Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

#### Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agrée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

#### Sous délégataire de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

**CACEIS** Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social: 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale: 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

#### Centralisateur

Rothschild Martin Maurel

#### Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

6 Place de la Pyramide

92908 - Paris - La Défense Cedex France

Signataire: Olivier GALIENNE



### 2. Caractéristiques principales de l'OPC

#### 2.1 Objectif de gestion

#### Objectif de gestion

R-co Funds Managers a pour objectif de gestion, sur une durée de placement recommandée de 3 à 5 ans, d'offrir aux investisseurs via la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire un accès aux fonds phares mettant en œuvre des stratégies directionnelles et de performance absolue gérés par Rothschild & Co Asset Management, sous la forme d'un fonds de fonds.

#### Indicateur de référence

Aucun indicateur de performance n'a été retenu pour comparer la performance du FCP. La société de gestion estime qu'il n'existe pas d'indicateur de référence suffisamment pertinent de l'univers d'investissement du FCP.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice.

Le FCP n'est pas un OPC indiciel.

#### 2.2 Stratégie d'investissement

#### 1. Description des stratégies utilisées

Le FCP R-co Funds Managers est investi par la société de gestion, en OPC de droit français et/ou européens ayant recours à des stratégies de rendement absolu (maximum 70%) dont maximum 10% de fonds de fonds, et en OPC de droit français et/ou européens mettant en œuvre des stratégies de gestion directionnelle (maximum 100%).

Le pourcentage minimum de détention d'OPC est de 90 %.

#### A) Stratégies de rendement absolu

Le FCP R-co Funds Managers investit dans des OPC de droit français et/ou européen, ayant recours aux stratégies de rendement absolu, de type « Long/Short », « Arbitrage/Relative Value », « Global Macro », « Situations spéciales/Event Drivent » et « Systématique ».

Ainsi, le pourcentage maximum de détention d'OPC ayant recours à des stratégies de rendement absolu sera de 70 % de l'actif du fonds.

La gestion à rendement absolu est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles. Les stratégies de gestion à rendement absolu ont un objectif commun : la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Pour cela, elles visent, pour la plupart d'entre elles, à réaliser des arbitrages, tirer avantage d'inefficiences ou d'imperfections de marchés, en prenant, par exemple, simultanément des positions à la hausse sur certains actifs et à la baisse sur d'autres actifs, ce sur la base d'analyses fondamentales, techniques ou statistiques.



Le FCP R-co Funds Managers investit notamment dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu suivantes :

- Les stratégies « long/short » (« acheteur/vendeur »), auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 70% de l'actif net, ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte.
- Les stratégies « arbitrage/relative value », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc.
- Les stratégies « Global Macro », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, partent d'une analyse macro-économique des économies et des marchés pour formuler des thèmes d'investissement et investir de manière discrétionnaire sur tous les marchés. Les gérants « Global Macro » investissent sans aucune limitation de zone géographique ou de type d'actifs : actions, obligations, devises, produits dérivés, etc. Ils cherchent à anticiper les changements des marchés en fonction des variables macro-économiques majeures et surtout des variations de taux d'intérêts. Ils appliquent une gestion opportuniste, basée sur une identification et une évaluation propre au gérant. Ces mouvements peuvent résulter d'évolutions dans des économies mondiales, des aléas politiques ou de l'offre et la demande globales en ressources physiques et financières.
- Les stratégies «Systématiques», auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'actif net, s'appuient sur des algorithmes et une exécution (trading) automatisée (via des modèles mathématiques) visant à exploiter différentes caractéristiques de marché (tendance, volatilité, retour à la moyenne,...). Ces stratégies utilisent principalement les marchés de contrats « futures » sur les classes d'actifs actions, obligations et change.
- Les stratégies « Situations Spéciales »/ « Event-driven », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise, telles que "spin-off" (désinvestissement), fusion, acquisition, faillite, réorganisation, rachat d'actions propres ou changement au sein de la direction. L'arbitrage entre différentes parties du capital de la société fait partie de cette stratégie.

#### B) Stratégies de gestion directionnelle

Par ailleurs, le FCP est également investi, en fonction des opportunités de marchés, entre 20 et 100% de l'actif net en OPC de droit français et/ou européens spécialisés dans des produits d'actions, obligataires, monétaires et/ou en OPC dont l'allocation diversifiée leur permet d'être exposés aux produits de taux et/ou aux produits d'actions, dans les proportions décrites ci-dessous à la rubrique « Allocation stratégique ».

#### C) De manière générale

**Allocation stratégique :** En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit majoritairement en parts et/ou actions d'OPC, en fonction des opportunités de marché, sans prépondérance géographique et selon l'allocation globale suivante :

- entre 0% et 70% de l'actif net en OPC de gestion de type « rendement absolu ».
- entre 20 et 100% en OPC de type « gestion directionnelle », spécialisés dans des produits d'actions, obligataires, monétaires et/ou en OPC dont l'allocation diversifiée leur permet d'être exposés aux produits de taux et/ou aux produits d'actions dont :
  - parts et/ou actions d'OPC spécialisés en obligations de toute notation (jusqu'à 30% en titres spéculatifs High Yield) et toutes zones géographiques (jusqu'à 50% maximum de l'actif net);



- parts et/ou actions d'OPC spécialisés en obligations convertibles (jusqu'à 30% maximum de l'actif net);
- parts et/ou actions d'OPC spécialisés dans des produits d'actions (de micro, petites, moyennes et grandes capitalisations, de pays développés et émergents) à hauteur de 70% maximum de l'actif net, et produits d'actions hors OCDE (y compris les pays émergents) à hauteur de 20% maximum de l'actif net;
- o parts et/ou actions d'OPC dont l'allocation diversifiée leur permet d'être exposés aux produits de taux et/ou aux produits d'actions (jusqu'à 50% maximum de l'actif net).

Le portefeuille du FCP est diversifié et vise à représenter au mieux les principales stratégies de Rothschild & Co Asset Management, ainsi que ses fonds « flagships ».

Existence d'un risque de change accessoire pour les porteurs.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <a href="https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/">https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/</a>



#### 2. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FCP sont :

- Actions: néant
- Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations : néant
- La détention d'actions ou parts d'autres OPC : 90%-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention, le FCP pourra détenir :

- o des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen,
- des parts ou actions de FIA de droit français, OPC investissant plus de 10% en parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement, OPC nourricier.

Ces OPCVM et FIA seront gérés par Rothschild & Co Asset Management.

#### 3. Instruments dérivés :

Néant, les OPC sous-jacents pouvant néanmoins quant à eux recourir à ce type d'instruments.

#### 4. Titres intégrant des dérivés :

Néant, les OPC sous-jacents pouvant néanmoins quant à eux recourir à ce type de titres.

#### 5. Dépôts:

Le FCP pourra avoir recours jusqu'à 10% de l'actif du FCP à des dépôts en Euro d'une durée de vie égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du FCP.

#### 6. Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

#### 7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titre :

Néant

#### Profil de risque :

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants, par l'investissement dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- 1. Risque de perte en capital: risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection. Ce risque se matérialise par une baisse de la Valeur Liquidative. Dans un tel cas, un porteur n'est pas assuré de retrouver le capital initialement investi. L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds.
- 2. Risque lié aux stratégies de gestion : les stratégies de gestion à rendement absolu sont des techniques consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- 3. <u>Risque lié à la gestion discrétionnaire</u>: risque que l'objectif de gestion du FCP, donné à titre indicatif, ne soit pas atteint. Les choix d'investissement sont en effet à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi sur les marchés, les stratégies ou dans les OPC ou fonds d'investissement les plus performants.



- 4. Risque de taux d'intérêt : risque du FCP dû à sa sensibilité aux mouvements de la courbe des taux via les investissements en OPC de produits de taux. Ainsi, en période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur des produits de taux est susceptible d'être impactée négativement, ce qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- 5. Risque de crédit: il représente (i) le risque de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours d'un titre, ainsi que (ii) le risque de défaut d'un émetteur ou d'une contrepartie d'une opération de gré à gré. Ce risque pourra faire baisser la valeur liquidative des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que :

- les titres de dette notés en catégorie spéculative dite « High Yield » présentent un risque de crédit plus important, ce qui peut entraîner une baisse plus forte de la Valeur Liquidative du FCP.
- les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés hors OCDE y compris les pays émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
- 6. <u>Risque action</u>: Risque d'une baisse de la valeur liquidative du portefeuille en raison de la détérioration du marché action, via les investissements en OPC de produits d'action, En effet, le FCP peut connaître un risque lié:
  - aux expositions indirectes en actions,
  - aux investissements indirects sur les marchés hors OCDE (y compris les pays émergents). A ce titre, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés hors OCDE y compris les pays émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
  - liés aux expositions indirectes de grandes, moyennes, petites et micro capitalisations.
     A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (micro/small Cap) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
- 7. Risque spécifique lié à l'investissement en Obligations Convertibles via des OPC spécialisés dans les Obligations convertibles: L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, par l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêt, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.
- 8. Risque lié aux critères extra-financiers (ESG): La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères.
  - Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes.

Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.



- 9. Risque de durabilité: Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.
- 10. <u>Risque de liquidité</u> : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- 11. <u>A titre accessoire, le FCP pourra être exposé à un risque de change contre l'euro. Ainsi, une hausse de l'euro pourra entraîner une baisse de la Valeur liquidative du FCP.</u>

Pour tous les types de risque indiqués ci-dessus, leur matérialisation se traduirait par une baisse possible de la valeur liquidative.

Garantie ou protection: Néant.

#### 2.3 Profil de risque et rendement





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire combinant à la fois (i) une stratégie de rendement absolu et (ii) une stratégie de gestion directionnelle sur les marchés actions, produits de taux et change..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.



Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

### 2.4 Catégories de parts

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs	Montant minimum de souscription initiale
FR0013213725	capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	1 part (valeur liquidative d'origine : 500 Euros



## 3. Compte-rendu d'activité

#### 3.1 Performances du 02/01/2024 au 31/12/2024

		Performance
	Performance	relative à l'indice de
	absolue	référence
R-co Funds Managers	6.55 %	NaN %

Notes: Les performances de R-co Funds Managers sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

#### 3.2 Commentaire de gestion

Les actions mondiales ont connu une année 2024 particulièrement favorable, stimulées par le marché américain et l'exceptionnalisme de son modèle économique. Le S&P a atteint des sommets historiques, creusant ainsi un écart de performance record avec les actions européennes. La baisse des taux d'intérêt directeur dans la plupart des économies, combinée à la résilience des bénéfices, a renforcé la confiance des investisseurs, favorisant les valeurs cycliques. Sur le plan politique, l'année a été marquée par le dénouement de nombreuses échéances électorales, avec plus de la moitié de la population mondiale ayant votée en 2024. Ces votes ont parfois mené à une alternance de régime, engendrant des phases d'instabilité locale, notamment en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. L'élection de Donald Trump a été perçue positivement pour les actions américaines, en raison de ses propositions de baisses d'impôts et de dérégulation. Cependant, la principale influence sur les marchés est venue des banques centrales et de leur pivot vers un cycle de baisse des taux. Les craintes d'un « hard landing » se sont progressivement dissipées, permettant aux actions de progresser. L'année n'a pas été exempte de défis, avec des tensions géopolitiques liées aux guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, des troubles politiques en Europe, des préoccupations sur la viabilité budgétaire, et une faiblesse persistante de l'activité économique en Europe et en Chine. En Europe, sur le plan économique, le processus de désinflation s'est poursuivi, le niveau d'inflation passant de +2,7 % en début d'année à +2,2 % en décembre. Cette tendance s'explique principalement par la baisse des prix de l'énergie et une inflation modérée dans les biens. La divergence de ces dynamiques d'inflation au niveau régional pourrait ainsi ouvrir la voie vers un découplage des politiques monétaires.

Les marchés mondiaux ont affiché une progression continue au fil de l'année à l'exception d'un mois d'aout à forte volatilité après la publication de données macroéconomiques décevantes. Le MSCI World (dividendes réinvestis) affiche une hausse de 19.2% (en dollars) sur un an. La performance des marchés actions restent cependant divergente et fonction des zones géographiques. Le MSCI Emergents (+8.0% en dollars) sous-performait en effet assez nettement, impacté par le marché chinois qui fait face à des difficultés sur son secteur immobilier. A l'inverse, le Nasdaq n'était pas pénalisé par la hausse des taux, et l'impact des perspectives liées à l'Intelligence Artificielle lui permettait d'afficher une hausse de 29.6% sur la période. La hausse plus modérée du S&P (25.0%) confirme à nouveau la dépendance du marché américain envers quelques valeurs phares notamment les Magnificent 7 qui contribuaient à hauteur de 62% de la performance de leur indice (Goldman Sachs Investment Research, Datastream). Autre zone en surperformance, le Japon où le TOPIX progressait de 20.4% (en yens). L'Eurostoxx sous-performait pour sa part en affichant une progression de 9.3%.

Un des faits marquants de l'exercice reste, une fois de plus, l'évolution des taux au cours de la période. En effet, le taux 10 ans américain clôturait 2024 sur un point haut à 4.6% et après une hausse de 64bp. Ainsi, alors que le marché attendait en début d'année au moins 6 baisses de taux pour 2024, il n'y en a eu en réalité que 4, sous l'effet combiné d'une inflation sous-jacente encore élevée et d'un discours



des banques centrales longtemps réticentes à baisser leurs taux directeurs au rythme anticipé par le marché.

En Europe, le Bund clôturait, lui, à 2.36% en progression de 30bp. La BCE a entamé son cycle de resserrement en juin, avant que la Fed ne fasse de même à partir de septembre. La BCE, confrontée à de plus faibles perspectives de croissance et à une inflation revenue proche de la cible, a également poursuivi son assouplissement monétaire. Les incertitudes politiques et budgétaires en Europe ont fait remonter certaines primes de risque, notamment en France avec un 10 ans qui clôture à 3,19%. Le PIB de la zone euro est dorénavant attendu en hausse de 1.1% en 2025, et le marché mise sur une pause dans le cycle de baisse de taux avec 4 à 5 baisses de 25 points de base attendues en 2025 alors que l'inflation est quasiment revenue à la cible et que l'activité économique ralentit.

Dans ce contexte le fonds a enregistré une performance de 6.55%. Elle a été tirée à la hausse par le bon comportement de l'ensemble des fonds sur lequel R-Co Funds Managers est investi et notamment ceux les plus exposés aux actions américaines comme R-Co Valor (+18.42%) et R-co Valor Balanced (+11.62%). Le fonds a également bénéficié de la bonne performance des supports obligataires comme R-Co Conviction Crédit Euro (+7.14%) et R-Co Bond Opportunities.

Les mouvements ont consisté à effectuer les arbitrages nécessaires, lors des mouvements de passif, pour maintenir des expositions proches de l'allocation cible.



## 4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

#### 4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Néant.

# 4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

**Table 1. Achats** 

Titres	En euros
R-CO CC SD-CEURA	237 397,71
R-CO VALOR M EUR	90 480,29
R-CO CVICT EQ VAL M	73 933,82
R-CO CV CRED MEUR	61 359,36

Table 2. Ventes

Titres	En euros
R-CO CC SD-CEURA	365 656,80
R-CO CV CRED MEUR	213 921,02
R-CO VALOR M EUR	186 692,03
R-CO CVICT EQ VAL M	176 698,66

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

# 4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

- **a)** Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :
- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options: 0
- Swap : 0
- **b)** Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés



Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)	
-	-	

(\*) Sauf les dérivés listés.

#### c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

#### d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
Total des revenus	- N/A
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A



- Autres frais	- N/A
Total des frais	- N/A

<sup>(\*\*\*)</sup> Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

#### 4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

# 4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

#### 4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

#### 4.6 Informations sur les risques financiers

Systèmes de gestion du risque utilisés pour gérer ces risques

Rothschild & Co Asset Management a identifié des risques auxquels le FIA est exposé afin d'adapter son dispositif de gestion des risques au FIA en fonction de sa nature, de sa taille et de sa complexité.

Les contraintes règlementaires et statutaires du FIA sont suivies de façon permanent dans le système de tenue des positions et de passage d'ordres. Elles sont également vérifiées quotidiennement par le Contrôle des Risques.

Le dispositif comprend des mesures de risque ex ante qui permettent de contrôler l'adéquation du FIA à sa stratégie de gestion et de fixer des seuils limites de risque. En parallèle, des simulations de crises sont réalisées afin d'identifier les scénarios qui auraient un impact négatif sur le FIA.

Le dispositif comprend un contrôle de liquidité du FIA afin de vérifier l'adéquation du profil de son actif à celui de son passif dans le respect des intérêts des porteurs.

Une procédure de gestion des dépassements de limites a été mise en place dans le but d'assurer une correction rapide et, si nécessaire, la remontée de l'information à la Conformité et à la Direction de Rothschild & Co Asset Management.

Pourcentage d'actifs du FIA à traitement spécial du fait de leur nature non liquide

0,00 %



#### Effet de levier

Les niveaux de levier maximal sont inchangés.

Au 31/12/2024, le levier réel calculé selon la méthode brute et selon la méthode de l'engagement s'élève à :

- Méthode brute : 98,38 %

- Méthode engagement : 100,00 %



## 5. Informations réglementaires

# 5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/

#### 5.2 Exercice des droits de vote

#### 5.2.1 Politique de vote

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquent, le périmètre des droits de vote couvre les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligataires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

#### 5.2.2 Exercice des droits de vote

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (https://www.issgovernance.com/), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestaire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).



Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds peut exercer les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

#### 5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

#### 1. Présentation générale

La politique de rémunération est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

La politique de rémunération est structurée de manière à respecter le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes de sorte qu'à poste, niveau de séniorité et performance équivalents, les femmes et les hommes sont rémunérés de la même manière. Sur ce sujet, R&Co AM publiera toutes les informations nécessaires dans le respect de ses obligations règlementaires et/ou légales.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

#### 2. Pratiques de rémunération au sein de R&Co AM

Les augmentations de rémunération fixe pour l'année « n+1 » ainsi que la rémunération variable au titre de l'année « n » sont annoncées courant décembre « n » aux collaborateurs après validation des enveloppes dans un premier temps par le Comité exécutif de R&Co AM, puis, dans un second temps, revue par le Comité des Nominations et Rémunérations de Rothschild Martin Maurel (ci-après « RMM »), pour une mise en application effective des augmentations de rémunération fixe en avril « n+1 » et un versement de la rémunération variable en mars « n+1 ».

#### 2.1 Rémunération fixe



Tous les collaborateurs (cadres ou employés) reçoivent une rémunération fixe déterminée selon les trois critères suivants :

- Le poste : compétences requises, niveau de responsabilité et d'autonomie
- Le collaborateur : savoir-faire, savoir être, expérience, maitrise du poste
- Le marché : interne et externe, son évolution (ressources rares, etc)

#### 2.2 Rémunération variable

L'ensemble des collaborateurs est susceptible de bénéficier d'une rémunération variable.

La rémunération variable est versée sur la base de critères permettant de mesurer les performances individuelles et collectives (cf. paragraphe 3).

La politique du Groupe Rothschild & Co (ci-après « Groupe R&Co ») conduit à considérer la performance globale de l'individu, et notamment sa contribution aux résultats de son équipe, sans tenir compte de manière exclusive des bénéfices engendrés par cet individu.

Les rémunérations variables individuelles sont déterminées dans le respect du règlement européen dit « Sustainable Finance Disclosure (SFDR) » et intègrent le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité.

Les rémunérations variables ne sont pas garanties. Si elles le sont (dans un contexte d'embauche exclusivement), la garantie est limitée à un an.

#### 2.3 Rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

#### 3. Critères de performance

Pour l'ensemble des collaborateurs de R&Co AM, le respect des politiques et engagements ESG, ainsi que la contribution au développement commercial ESG de R&Co AM font partie des critères de mesure de la performance annuelle. Les équipes plus directement impactées par les sujets ESG (Gérants de fonds, analystes, commerciaux, équipes compliance et risques) définiront un objectif ESG complémentaire en adéquation avec leur métier.

En complément, et outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions.

Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du processus d'évaluation.

#### 4. <u>Définition de la Population Régulée (ci-après « Population Régulée »)</u>

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale, hors Associés Gérants 1

<sup>1</sup>Les Associés gérants sont exclus car en vertu de leur mandat, ils sont responsables de manière indéfinie sur leur patrimoine personnel et ne perçoivent aucun type de rémunération, étant précisé que les dividendes versés par la société de gestion n'entrent pas dans le champ d'application des Directives AIFM ou UCITS.



- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines2
- Fonction risques et contrôle
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des autres preneurs de risques

Les principes d'identification de la Population Régulée sont arrêtés et revus annuellement par le Comité Exécutif et le Comité de Surveillance de R&Co AM, ainsi que par le Comité des rémunérations et des nominations et de RMM.

#### 5. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération du Groupe R&Co est examinée et revue annuellement au niveau de R&Co. Les annexes de cette politique prévoient notamment le sous-groupe de consolidation dépendant de la compagnie financière holding Rothschild & Co Wealth & Asset Management ainsi que les sociétés de gestion du Groupe R&Co, en ce compris R&Co AM, pour lesquelles des dispositions spécifiques sont détaillées. Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM examine et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et notamment les dispositions applicables spécifiquement aux filiales sociétés de gestion de RMM. Il en rend compte régulièrement au Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM est composé à la date des présentes de trois membres, nommés parmi les membres du Conseil d'administration de RMM, à savoir :

- Sylvain Héfès (Président);
- Luce Gendry; et
- Alain Cornu Thénard.

Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM peut inviter les responsables de fonctions clés, et tout autre personne dont la présence est utile aux travaux du comité, lors des débats sur les sujets entrant dans leur champ de compétence. Il peut recourir aux services de tout conseil juridique ou autre conseil professionnel et solliciter tout rapport, étude ou enquête qu'il estime nécessaire pour l'aider à s'acquitter de ses obligations.

#### 6. Modalités de versement de la partie variable de la rémunération

En adéquation avec les règlementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes composant la Population Régulée sera en partie différée uniquement si le montant de rémunération variable dépasse un certain seuil.

Dans ce cas, le dispositif suivant est appliqué :

- Au moins 50% de la part variable de rémunération est versée de manière différée ;
- La rémunération variable différée est étalée sur une période de 3 ans ;
- La rémunération variable différée est indexée sur l'évolution d'un fonds de fonds gérés exclusivement par R&Co AM.

2Les responsabilités de la fonctions Ressources humaines sont portées par les Associés gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe R&Co.



Les rémunérations variables attribuées à la Population Régulée sont soumises aux règles de Malus et de Clawback décrites dans la politique de "Malus et de Clawback" de R&Co AM qui prévoit la possibilité de réduire des sommes acquises ou en cours d'acquisition sous certaines conditions.

#### 7. Interdiction de recours à des stratégies de couverture

Le recours des collaborateurs à des stratégies de couverture personnelle ou des assurances afin de contrecarrer l'incidence des risques incorporés dans leurs modalités de rémunérations est strictement interdit. Tout règlement dû dans le cadre des plans de rémunération différée est conditionné à l'engagement du collaborateur de ne pas mettre en œuvre de stratégies de couverture.

#### 8. Autres types de rémunérations

8.1 . Rémunérations variables garanties et Primes de bienvenue

Dans certains cas, R&Co AM peut être amenée à attribuer :

- Une rémunération variable garantie prévoyant que la rémunération variable d'un collaborateur ne pourra pas être inférieure à un certain montant;
- Une prime de bienvenue afin d'inciter un collaborateur à rejoindre R&Co AM.

Ces types de rémunérations ne seront attribuées ou versées que dans le cas où :

- Ils demeurent exceptionnels;
- Ils sont liés à un contexte d'embauche d'un nouveau collaborateur ;
- Ils sont limités à une année maximum ;
- Ils ne dégradent pas de manière significative la situation financière de R&Co AM;
- Le collaborateur concerné n'a pas déjà bénéficié d'une rémunération de même type au sein de R&Co AM.

La mise en place d'une rémunération variable garantie vise à éviter qu'un nouvel entrant ne soit incité à prendre des risques excessifs durant sa première année afin de se voir attribuer une rémunération variable

Les montants des rémunérations variables garanties ou primes de bienvenue seront définis au cas par cas.

#### 8.2 . « Buy-outs »

Dans certains cas, R&Co AM peut également être amenée à attribuer un « buy-out » à un nouveau collaborateur.

La mise en place d'un « buy-out » vise à compenser au nouveau collaborateur toute rémunération variable différée qui ne lui serait pas versée du fait de sa démission.

Le « buy-out » attribué ne saurait être plus favorable en termes de montant ou de durée (durée du différé ou durée de la rétention) que la rémunération variable perdue par le nouveau collaborateur.

Dans le cas particulier et exceptionnel où R&Co AM attribuerait un « buy-out » en lieu et place d'une rémunération variable perdue par le nouveau collaborateur, ce « buy-out » serait dès lors soumis à la politique de rémunération variable différée de R&Co AM applicable à la Population Régulée au moment de l'attribution.



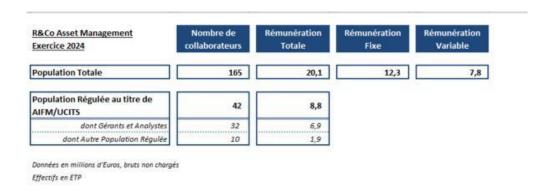
#### 8.3. Primes de rétention

Une prime de rétention peut être attribué à un collaborateur :

- Dans des circonstances exceptionnelles ;
- Dans le cas de la réorganisation, restructuration ou fermeture d'une activité, et que le maintien dans l'activité d'un collaborateur est nécessaire sur une certaine période ;
- Afin de réduire un risque métier ;
- Lorsque la Direction Générale après consultation du Comité des rémunérations et des nominations de RMM considère que cette attribution est compatible avec la nécessité d'établir, de mettre en place et de maintenir une politique et des pratiques de rémunération alignées avec une gestion efficace et saine du risque.

#### 8.4 . Indemnités de départ

En cas de départ d'un salarié, R&Co AM pourrait être amenée à verser des sommes au salarié en vertu des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et/ou contractuelles en vigueur.



#### 5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2024, les frais d'intermédiation relatifs aux organismes de placement collectifs gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

# Conditions de recours pour l'exercice 2024 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2024, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.



Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

#### Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 42.4% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 57.6% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2024, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/

#### 5.5 Données SFDR

Le fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

Le produit financier respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management, qui repose sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et la prise en compte des impacts de nos investissements, notamment sur le climat et la biodiversité. Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/



## 6. Annexes



Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: R-co Funds Managers Identifiant d'entité juridique: 9695001NFPHTPFPPKB83

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?			
Oui	• Non		
□ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: [N/A] □ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE □ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE □ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : [N/A]	<ul> <li>☑ Il promouvait des caractéristiques         environnementales et sociales (E/S) et, bien         qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement         durable, il présentait une proportion de 67,76 %         d'investissements durables</li> <li>☑ ayant un objectif environnemental et         réalisés dans des activités économiques qui         sont considérées comme durables sur le         plan environnemental au titre de la         taxonomie de l'UE</li> <li>☑ ayant un objectif environnemental et         réalisés dans des activités économiques qui         ne sont pas considérées comme durables         sur le plan environnemental au titre de la         taxonomie de l'UE</li> <li>☑ ayant un objectif social</li> </ul>		
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a</b> pas réalisé d'investissements durables		

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers des informations collectées grâce à notre questionnaire propriétaire, au cours de nos échanges avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacents et celles disponibles dans MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères :

- Au niveau de la société de gestion :
  - O Pilier Environnemental : politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions carbone des portefeuilles, etc.
  - O Pilier Social : gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.
  - O Pilier Gouvernance : indépendance du board, politique de rémunération, etc.
- Au niveau du fonds : Intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du fonds, calcul de l'intensité carbone, labels, etc.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

#### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

#### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	31/12/2024	29/12/2023
Note ESG (/10)	6,9	6,84
Note E (/10)	6,39	6,37
Note S (/10)	5,03	4,93
Note G (/10)	6,18	5,94
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d' affaires)	90,09	115,16
Exposition aux réserves de charbon (%)	0,10%	0,10%
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0,97%	0,02%

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les OPC sous-jacents peuvent intégrer une partie d'investissements durables au regard de l'interprétation de la définition SFDR des sociétés de gestion de ces OPC. Au 31/12/2024 , la proportion d'investissement durable du produit financier est de 67,76%.

Nous avons utilisé les données reportées par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Au 31/12/2024, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 1,91%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Nous avons utilisé une donnée reportée et disponible auprès de MSCI ESG Research.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

La taxonomie européenne établit le principe consistant à ne pas causer de préjudice important à ses objectifs et qui s'accompagne de critères spécifiques. Les données de MSCI ESG Research prennent en compte en partie et selon un principe de best effort ces éléments sous-jacents.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs au respect du principe de ne pas causer de préjudice important dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

#### Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme. et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La taxonomie européenne repose sur des activités substantiellement contributives sur le plan environnemental dont les incidences négatives sont encadrées par le principe consistant à ne pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie européenne et par les garanties sociales minimales associées.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs à l'intégration des principales incidences négatives (PAI) dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des PAI obligatoires, ou le cas échéant utiliser des proxies ou données qualitatives sur la même thématique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

La taxonomie européenne respecte des garanties minimales que sont les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies et les conventions de l'Organisation internationale du travail.

Par ailleurs, et au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous intégrons dans notre processus de sélection de fonds, l'analyse de la politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC) mise en œuvre par les sociétés de gestion.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

- o Emetteurs privés :
  - Changement climatique
    - O Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
    - O L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
    - O L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - O La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
  - O La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
  - O L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
  - O L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

#### o Emetteurs souverains:

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - O L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur	Élément de mesure	Incidences	Unité
la durabilité			
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	141,2	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	23,0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	860,9	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	164,2	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	1 025,1	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	71,7	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	11,7	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	437,0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	83,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	520,4	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	894,0	TCO2e/MEUR
4. Exposition aux entreprises actives	Exposition aux entreprises actives	6,9	%
dans le secteur des combustibles	dans le secteur des combustibles		
fossiles	fossiles		
5. Part de la consommation et de la	Part de la consommation et de la	67,0	%
production d'énergies non	production d'énergies non		
renouvelables	renouvelables		
6. Intensité de la consommation	Secteur A	0,5	GWH per
d'énergie à fort impact climatique			MEUR
6. Intensité de la consommation	Secteur B	1,7	GWH per
d'énergie à fort impact climatique			MEUR
6. Intensité de la consommation	Secteur C	1,3	GWH per
d'énergie à fort impact climatique			MEUR
6. Intensité de la consommation	Secteur D	2,1	GWH per
d'énergie à fort impact climatique			MEUR
6. Intensité de la consommation	Secteur E	3,1	GWH per
d'énergie à fort impact climatique			MEUR
6. Intensité de la consommation	Secteur F	0,1	GWH per
d'énergie à fort impact climatique			MEUR
6. Intensité de la consommation	Secteur G	0,2	GWH per
d'énergie à fort impact climatique			MEUR
6. Intensité de la consommation	Secteur H	1,8	GWH per

		MEUR
Secteur L	0,7	GWH per
		MEUR
Activités à impact négatif sur les	2,8	%
zones sensibles en matière de		
biodiversité		
Emissions dans l'eau	20,9	T per invested
		MEUR
Ratio de gestion des déchets	1,6	T per invested
dangereux		MEUR
_	0,0	%
	,	
•		
multinationales		
Absence de processus et de	6,6	%
mécanismes de conformité pour		
· ·		
•		
	13.4	%
·	- /	
-	64,9	%
du conseil d'administration		
Exposition à des armes controversées	0,0	%
(mines antipersonnel, armes à sous-		
munitions, armes chimiques et armes		
biologiques)		
Intensité de GES	257,9	TCO2e/MEUR
		of GDP
Pays d'investissement sujets à des	1,0	en nombre
violations sociales (nombre de pays)		
Pays d'investissement sujets à des	2,4	en %
violations sociales (en relatif)		
Pays d'investissement sujets à des	0,0	en %
violations sociales (en % d'encours)		
Investissement dans des entreprises	42,5	en %
sans initiatives de réduction des		
émissions de carbone		
Absence de politiques anti-corruption	1,1	en %
et pots-de-vin	1	1
	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité  Emissions dans l'eau  Ratio de gestion des déchets dangereux  Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales  Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales  Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté  Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration  Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques et armes biologiques)  Intensité de GES  Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)  Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)  Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité  Emissions dans l'eau  20,9  Ratio de gestion des déchets dangereux  Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales  Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales  Ecart de rémunération hommes / 13,4 femmes non ajusté  Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration  Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques et armes biologiques)  Intensité de GES  Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)  Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)  Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)  Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone



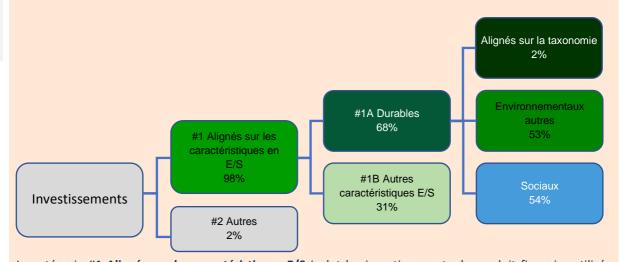
# Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
R-co Conviction Credit Euro M EUR	Oblig. Corp. Europe	20,26 %	Europe
R-co Conviction Credit SD Euro C EUR	Oblig. Corp. Europe	18,78 %	Europe
R-co Valor M EUR	Actions Monde	10,53 %	Monde
R-co Valor Balanced C EUR	Mixte - Biais action	10,25 %	Monde



# Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Ils sont calculés sur la base des derniers données reportées disponibles calculées par les sociétés de gestion.

#### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Oblig. Corp. Europe	39,04 %
Actions Monde	10,53 %
Mixte - Biais action	10,25 %
Oblig. Monde	10,04 %
Mixte - Biais produits de taux	9,76 %
Actions Zone Euro	9,39 %
Mixte - Biais obligataire	9,37 %

M

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement

limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté

nucléaire et gestion des

## Les activités

déchets.

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

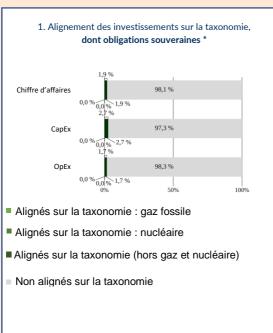
Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

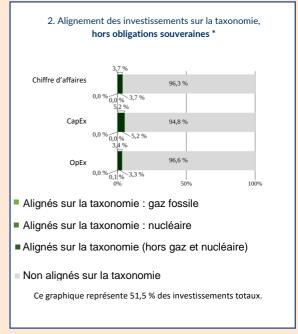
#### de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

☑ Oui☐ Dans le gaz fossile☐ Non☑ Dans l'énergie nucléaire

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques reportées et collectées par MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,13% et de 0,63% dans des activités habilitantes.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses
   d'exploitation (OpEx)
   pour refléter les activités
   opérationnelles vertes.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

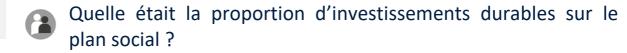
Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	31/12/2024	29/12/2023	Evolution en pdb
Alignement taxonomie de l'UE	1,9 %	1,7 %	26

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 52,87% de l'actif net.



Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif social est de 53,72% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des OPC qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG, ainsi que dans des liquidités. Néanmoins, ils respectent tous le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces OPC en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit.

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'allocation au sein du portefeuille, en lien avec le respect des exigences durables du produit, des expositions sous-jacentes aux listes d'exclusion applicables, et/ou des mises à jour des due diligences et des actions d'engagement menées auprès des sociétés de gestion sous-jacentes — et notamment en rapport avec l'intégration des exigences réglementaires SFDR. Au cours de l'exercice, le socle commun d'exclusion de la société de gestion applicable aux fonds de fonds s'est étendu au secteur du tabac.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/.



# Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A



# R-co Funds Managers

Rapport de gestion | ESG



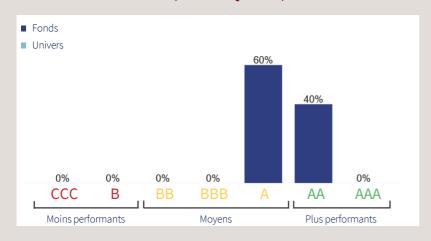
#### **NOTATION ESG**

	Score	Rating
Fonds	7,28	AA
Calcul du score avec des notes ajustées au	sein de leur secteur	
Taux de couverture		100%
Nombre de titres détenus		8
Nombre de titres notés		8

#### **COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER**

		E	S	G
Fonds		6,47	5,06	6,1
REPRÉSENTATION D'ADMINISTRATION	DES	FEMMES	AU	CONSEIL

#### **DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)**



#### **ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)**



#### DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	В	ВВ			AA	AAA
OPCVM	100,0%	-	-	-	-	-	59,9%	40,1%	-

Source: Rothschild & Co Asset Management



# Rapport de gestion | ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOP	PES 1 ET 2) ET PA	ART VERTE		PRINCIPAUX SECT CARBONE DU FONDS		TRIBUTEURS	À L'INTE	NSITÉ
				Secteurs	Poid	S		
Part verte								
					0,0%	<u> </u>		
				- TH-7				
PRINCIPAUX ÉMETTEURS CO	ONTRIBUTEURS	À L'INTENS	SITÉ CARBONE					
Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Intensité carbone		
EMETTEURS DE CATÉG STRANDING" Fonds	ORIE DE TR	ANSITION	"ASSET	SOCIÉTÉS ENGAGÉE	S SBTi			0%
STRANDING"	ORIE DE TR	ANSITION		SOCIÉTÉS ENGAGÉE  Target Set  Committed	S SBTi			0%
STRANDING" Fonds			0%	Target Set Committed				
Fonds Univers de gestion			0%	Target Set Committed			OBJECTIF DE DÉVELOPPEME DURABL	0%
Fonds Univers de gestion	EUILLE ALIGNÉ A	VEC LES O	0% 0% BJECTIFS DE DI	Target Set  Committed  ÉVELOPPEMENT DURA	ABLE  Fonce University	ers	OBJECTIF DE DÉVELOPPEMEI	0%
Fonds Univers de gestion  POURCENTAGE DU PORTEFE	EUILLE ALIGNÉ A	VEC LES O	0% 0% BJECTIFS DE DI	Target Set  Committed  ÉVELOPPEMENT DURA	ABLE  Fonce University	ers	OBJECTIF DE DÉVELOPPEMEI	0%

3 minute

-√√ | □ □ □ | 5 minute

| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minute
| ↑ minut



## Glossaire

#### Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

#### L'initiative Science Based Targets (SBTi)

L'initiative Science Based Targets est une organisation d'action climatique internationale qui développe des normes, des outils et des conseils qui permettent aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) basés sur la science climatique et ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de zéro net d'ici 2050 au plus tard.

Target Set : les objectifs fixés par les entreprises sont des programmes clairement définis et basés sur la science afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), et qui ont été examinés et validés par SBTi. Les objectifs de ces entreprises sont exprimés par des alignements de température.

Committed: les engagements représentent l'intention d'une entreprise de développer des objectifs et de les soumettre pour validation dans les 24 mois. Ces entreprises n'ont pas encore d'objectifs validés par SBTi.

#### Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9: le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

#### Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition.

#### Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classifie les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).



## Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine - 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base règlementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

#### · Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA) ».

• Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

• Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

  Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.
- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

  Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas
  une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette
  présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur
  la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni
  que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et
  du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut
  être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

#### Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

• Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

## Vos contacts commerciaux

Institutionnels France

Tel: +33 1 40 74 40 84

@: AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France

Tel: + 33 1 40 74 43 80

@: AMEUDistribution@rothschildandco.com

International:

Tel: + 33 1 40 74 42 92

@: client service team @roth schild and co.com



## **R-co FUNDS MANAGERS**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine 75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 31 décembre 2024



Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte.fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

## R-co FUNDS MANAGERS

Fonds Commun de Placement Société de Gestion : Rothschild & Co Asset Management 29, avenue de Messine

75008 Paris

# Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 31 décembre 2024

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement R-co FUNDS MANAGERS et en application des dispositions prévues par l'article L214-24-49 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2024 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds R-co FUNDS MANAGERS acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds R-co FUNDS MANAGERS acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 20 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 € Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles 572 028 041 RCS Nantere TVA : FR 02 572 028 041

#### Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVALO4) PORTEFEUILLE: 640043 R-CO FUNDS MANAGERS VL VALIDEE

V A	L E	U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DE ET EXPR. COU		COURS VALEUR	l F	PRIX REVIENT TOTA	Devise du poi VALEUR BOURSIERE	rtefeuille COUPON COURU TOTA	PRCT	
			VAL/LIGNE	EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COU	RS CUTA	VALEUR	F	PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BUURSTERE	COUPON COURD TOTA	PLUS OU MOINS VAL ACT	i IV
- TITRES I	D OPC													
OPCV	M ET E	QUIVAL	ENTS D AUTRES ETATS I	MEMBRE DE L UE										
		DEVISE	VALEUR: EUR EURO											
0011847383	R-CO 40	CH MOD ALL	_ M	175.57	P EUR	1054.9176	M 31/12/24	1113.6	5	185, 211. 88	195, 514. 75	0.00	10, 302. 87	9.7
0014006PM4	R-CO CO	SD-CEURA	A	2, 232. 05	P EUR	161. 2184	M 31/12/24	168.49	5	359, 847. 50	376, 078. 10	0.00	16, 230. 60 18	3.7
0011839893	R-CO CV	/ CRED MEU	JR	355.6	P EUR	1041.7787	M 31/12/24	1140.51	5	370, 456. 50	405, 565. 36	0.00	35, 108. 86 20	ე. 2
0011845411	R-CO CV	ICT EQ VA	AL M	115.	P EUR	1361. 1872	M 31/12/24	1635.28	5	156, 536. 53	188, 057. 20	0.00	31, 520. 67	9.3
0007028907	R-CO OF	PAL MODE (	EUR	12, 551.	P EUR	14. 2101	M 31/12/24	14.95	5	178, 351. 33	187, 637. 45	0.00	9, 286. 12	9.3
0013417524	R-CO VA	ALOR BOND	OPPC	1, 714.	P EUR	109.5447	M 31/12/24	117.28	5	187, 759. 56	201, 017. 92	0.00	13, 258. 36 10	ე. 0
0011847417	R-CO VA	ALOR M EUF	?	78.7	P EUR	2140.7177	M 31/12/24	2678.07	5	168, 474. 48	210, 764. 11	0.00	42, 289. 63 10	
0013367265	R-co Va	alor Bal (	EUR	1,507.	P EUR	121.6193	M 31/12/24	136.18	5	183, 280. 35	205, 223. 26	0.00	21, 942. 91 10	
		SOUS	TOTAL DEVISE VALEUR: E	UR EURO										
							CUMUL (I	EUR)		1, 789, 918. 13	1, 969, 858. 15	0.00	179, 940. 02 98	8.3
	ES ET ( RAIS DE	CREANC E GESTION	_											
PVFC1EUR		de Gest. F		-877.45	EUR	1.	31/12/24	1.		-877.45	-877.45	0.00	0.00 -0	0.0
	DNIBILI VOIRS DE		EUR: EUR EURO											
RCEUR	ROTHSCH	HILD MM		33, 233. 91	EUR	1.	31/12/24	1.		33, 233. 91	33, 233. 91	0.00	0.00 1	1.6
- TRESOF	RERIE													
							CUMUL (I	EUR)		32, 356. 46	32, 356. 46	0.00	0.00 1	1. (
ORTEFEL	JILLE :	R-CO FL	JNDS MANAGERS (64004	3)										
			•				(EUR)	)		1,822,274.59	2,002,214.61	0.00	179, 940. 02 100	٥.

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock: Stock admi principal au 31/12/24

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE: 640043 R-CO FUNDS MANAGERS VL VALIDEE Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame: PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE, Tris: BVALO4)

> Portefeuille titres : 1, 969, 858. 15

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe : 109.42 EUR

Frais de gestion charge Entreprise

FRAIS MAXIMUM EUR 109.42

Part Actif net Valeur liquidative Coeff resultat Change Prix std Souscript. Devi se Nombre de parts Coeffi ci ent Prix std Rachat 630.14 600.13

C1 FR0013213725 R-C0 FUNDS MANAGERS EUR 2,002,214.61 3, 336. 324 600.13 100.

> Actif net total en EUR : 2,002,214.61

Precedente VL en date du 27/12/24 :

R-CO FUNDS MANAGERS (EUR) Prec. VL: 599.72 +0.068% Variation :

## **R-co FUNDS MANAGERS**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine 75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024



Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone: +33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

## R-co FUNDS MANAGERS

Fonds Commun de Placement Société de Gestion : Rothschild & Co Asset Management 29, avenue de Messine 75008 Paris

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 déc	cembre 2024	

Aux porteurs de parts du FCP R-co FUNDS MANAGERS,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co FUNDS MANAGERS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

#### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

# Deloitte.

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le Le Commissaire aux Comptes Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 969 858,15
OPCVM	1 969 858,15
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 969 858,15
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	33 233,91
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	33 233,91
Total de l'actif I+II	2 003 092,06

<sup>(\*)</sup> L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	1 879 042,34
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	123 172,27
Capitaux propres I	2 002 214,61
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	2 002 214,61
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	877,45
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	877,45
Total Passifs : I+II+III+IV	2 003 092,06

<sup>(\*)</sup> L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

venus financiers nets duits sur opérations financières :  Produits sur actions  Produits sur obligations  Produits sur titres de créances  Produits sur parts d'OPC  Produits sur instruments financiers à terme  Produits sur opérations temporaires sur titres  Produits sur prêts et créances	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
Produits sur actions Produits sur obligations Produits sur titres de créances Produits sur parts d'OPC Produits sur instruments financiers à terme Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
Produits sur obligations Produits sur titres de créances Produits sur parts d'OPC Produits sur instruments financiers à terme Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
Produits sur titres de créances  Produits sur parts d'OPC  Produits sur instruments financiers à terme  Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
Produits sur parts d'OPC Produits sur instruments financiers à terme Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
Produits sur instruments financiers à terme Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00 0,00 0,00 0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00 0,00 0,00
·	0,00 0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
1 Todako dai prote et dreamed	·
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	
us-total produits sur opérations financières	0,00
arges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-108,76
us-total charges sur opérations financières	-108,76
al revenus financiers nets (A)	-108,76
tres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
tres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-10 557,26
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
us-total autres produits et autres charges (B)	-10 557,26
us-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-10 666,02
gularisation des revenus nets de l'exercice (D)	802,61
us-total revenus nets I = (C+D)	-9 863,41
s ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	107 661,28
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
us-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	107 661,28
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
gularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) s ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	20 468,01 128 129,29

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	40 282,82
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	40 282,82
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-35 376,43
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	4 906,39
Acomptes:	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	123 172,27

<sup>(\*)</sup> L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## Annexe des comptes annuels

#### A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

R-co Funds Managers a pour objectif de gestion, sur une durée de placement recommandée de 3 à 5 ans, d'offrir aux investisseurs via la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire un accès aux fonds phares mettant en œuvre des stratégies directionnelles et de performance absolue gérés par Rothschild & Co Asset Management, sous la forme d'un fonds de fonds.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	
Actif net en EUR	1 401 304,63	1 855 509,61	2 242 141,64	2 627 305,48	2 002 214,61	
Nombre de titres	2 584,342	3 259,670	4 369,618	4 664,783	3 336,324	
Valeur liquidative unitaire	542,23	569,23	513,12	563,22	600,13	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,94	24,93	5,02	1,07	38,40	
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,56	-2,86	-2,68	-2,69	-2,95	

#### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.
- 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

R-CO FUNDS MANAGERS : COMPTES ANNUELS

#### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### Instruments financiers à terme :

#### Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

#### Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

R-CO FUNDS MANAGERS: COMPTES ANNUELS

#### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds : FR0013213725 - Part R-CO FUNDS MANAGERS : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

#### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu:

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées		
Part R-CO FUNDS MANAGERS	Capitalisation	Capitalisation		

R-CO FUNDS MANAGERS : COMPTES ANNUELS

#### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	2 627 305,48
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	306 499,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 068 818,78
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-10 666,02
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	107 661,28
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	40 282,82
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	-50,00 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	2 002 214,61

<sup>(\*) 31/12/2024 :</sup> Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00  $\ensuremath{\in}$  .

# B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	533,173	306 499,83
Parts rachetées durant l'exercice	-1 861,632	-1 068 818,78
Solde net des souscriptions/rachats	-1 328,459	-762 318,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 336,324	

#### B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

#### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
R-CO FUNDS MANAGERS FR0013213725	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 002 214,61	3 336,324	600,13

#### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montante exprimés en milliors ELIP	Exposition	Décomposition	n de l'exposition		n par niveau de tas	
Montants exprimés en milliers EUR +/-		<= 1 an	1 <x<=5 ans<="" th=""><th>&gt; 5 ans</th><th>&lt;= 0,6</th><th>0,6<x<=1< th=""></x<=1<></th></x<=5>	> 5 ans	<= 0,6	0,6 <x<=1< th=""></x<=1<>
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

		Ventilation des expositions par type de taux					
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-		
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Comptes financiers	33,23	0,00	0,00	0,00	33,23		
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Hors-bilan							
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00		
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00		
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total		0,00	0,00	0,00	33,23		

# C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	33,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	33,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(\*)</sup> L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

#### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
Montants exprimés en milliers EUR					
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
montanto exprimes en minero 2013	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

## C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0011845411	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO M EUR	Rothschild & Co Asset Management	Actions Euro	France	EUR	188 057,20
FR0011847383	R-co 4CHANGE MODERATE ALLOCATION M EUR	Rothschild & Co Asset Management	Fonds / Mixte	France	EUR	195 514,75
FR0013367265	R-co Valor Balanced C EUR	Rothschild & Co Asset Management	Fonds / Mixte	France	EUR	205 223,26
FR0011847417	R-CO VALOR M EUR	Rothschild & Co Asset Management	Fonds / Mixte	France	EUR	210 764,11
FR0007028907	R-CO OPAL MODERE C EUR	Rothschild & Co Asset Management	Fonds / Obligations	France	EUR	187 637,45
FR0013417524	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	Rothschild & Co Asset Management	Fonds / Obligations	France	EUR	201 017,92
FR0014006PM4	R-CO CONV CRD SD EURO-CEURA	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	376 078,10
FR0011839893	R-CO CONVICTION CREDIT EURO M EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	405 565,36
Total						1 969 858,15

#### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	877,45
Total des dettes		877,45
Total des créances et des dettes		-877,45

#### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 557,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

#### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

#### **D4.** Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 969 858,15
	FR0011847383	R-co 4CHANGE MODERATE ALLOCATION M EUR	195 514,75
	FR0014006PM4	R-CO CONV CRD SD EURO-CEURA	376 078,10
	FR0011839893	R-CO CONVICTION CREDIT EURO M EUR	405 565,36
	FR0011845411	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO M EUR	188 057,20
	FR0007028907	R-CO OPAL MODERE C EUR	187 637,45
	FR0013367265	R-co Valor Balanced C EUR	205 223,26
	FR0013417524	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	201 017,92
	FR0011847417	R-CO VALOR M EUR	210 764,11
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 969 858,15

#### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-9 863,41
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-9 863,41
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-9 863,41

#### **Part R-CO FUNDS MANAGERS**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-9 863,41
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-9 863,41
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-9 863,41
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-9 863,41
Total	-9 863,41
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	128 129,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	128 129,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	128 129,29

#### Part R-CO FUNDS MANAGERS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	128 129,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	128 129,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	128 129,29
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	128 129,29
Total	128 129,29
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

#### E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

#### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			1 969 858,15	98,38
ОРСУМ			1 969 858,15	98,38
Gestion collective			1 969 858,15	98,38
R-co 4CHANGE MODERATE ALLOCATION M EUR	EUR	175,57	195 514,75	9,76
R-CO CONV CRD SD EURO-CEURA	EUR	2 232,05	376 078,10	18,78
R-CO CONVICTION CREDIT EURO M EUR	EUR	355,6	405 565,36	20,26
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO M EUR	EUR	115	188 057,20	9,39
R-CO OPAL MODERE C EUR	EUR	12 551	187 637,45	9,37
R-co Valor Balanced C EUR	EUR	1 507	205 223,26	10,25
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	EUR	1 714	201 017,92	10,04
R-CO VALOR M EUR	EUR	78,7	210 764,11	10,53
Total			1 969 858,15	98,38

<sup>(\*)</sup> Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

#### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
Type d'opération	A stife Description		Devises	s à recevoir (+)	Devis	es à livrer (-)
	Actif	Passif -	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

#### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Natura dia managana	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)	
Nature d'engagements		Actif	Passif	+/-	
1. Futures					
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00	
2. Options					
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00	
3. Swaps					
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00	
4. Autres instruments					
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Natura dia managanta	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
Nature d'engagements		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)	
		Actif	Passif	+/-	
1. Futures					
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00	
2. Options					
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00	
3. Swaps					
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00	
4. Autres instruments					
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Notice discount	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
Nature d'engagements		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

 $<sup>(^\</sup>star)$  Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 969 858,15
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	33 233,91
Autres passifs (-)	-877,45
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	2 002 214,61

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part R-CO FUNDS MANAGERS	EUR	3 336,324	600,13

## **R-CO FUNDS MANAGERS**

COMPTES ANNUELS 29/12/2023

## **BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 589 506,57	2 212 458,90
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 589 506,57	2 212 458,90
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 589 506,57	2 212 458,90
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	38 836,95	30 609,17
Liquidités	38 836,95	30 609,17
TOTAL DE L'ACTIF	2 628 343,52	2 243 068,07

## **BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 634 843,48	2 231 915,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 032,21	21 966,46
Résultat de l'exercice (a,b)	-12 570,21	-11 740,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	2 627 305,48	2 242 141,64
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 038,04	926,43
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 038,04	926,43
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	2 628 343,52	2 243 068,07

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisation

<sup>(</sup>b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# **HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	20,34	242,39
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	20,34	242,39
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-20,34	-242,39
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	12 353,18	10 673,35
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-12 373,52	-10 915,74
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-196,69	-824,79
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-12 570,21	-11 740,53

## **ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### Instruments financiers à terme :

#### Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

#### Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013213725 - Part R-CO FUNDS MANAGERS: Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

#### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts R-CO FUNDS MANAGERS	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	2 242 141,64	1 855 509,61
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	997 591,44	1 217 054,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-840 451,50	-609 999,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 713,80	26 543,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-10 626,91
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	235 733,62	-225 373,30
Différence d'estimation exercice N	139 657,20	-96 076,42
Différence d'estimation exercice N-1	96 076,42	-129 296,88
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-12 373,52	-10 915,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 627 305,48	2 242 141,64

<sup>(\*) 30/12/2022:</sup> Frais de constitution pour 50 €

<sup>(\*\*) 29/12/2023:</sup> Frais de constitution pour 50  $\in$ .

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

## 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 836,95	1,48
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(r)}$

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	38 836,95	1,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

 $<sup>(\</sup>mbox{\ensuremath{^{'}}}\mbox{\ensuremath{}$ 

# 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

,	Devise 1 Devise 2		Devise 1 Devise 2 Devise 3			Devise N Autre(s)		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 038,04
TOTAL DES DETTES		1 038,04
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 038,04

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

## 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 870,165	997 591,44
Parts rachetées durant l'exercice	-1 575,000	-840 451,50
Solde net des souscriptions/rachats	295,165	157 139,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 664,783	

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 353,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

## 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

## 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

## 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

## 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 589 506,57
	FR0011847383	R-co 4CHANGE MODERATE ALLOCATION M EUR	256 760,90
	FR0011839893	R-CO CONVICTION CREDIT EURO M EUR	529 690,22
	FR0014006PM4	R-CO CONVICTION CREDIT SD EURO C EUR	488 503,79
	FR0011845411	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO M EUR	280 157,76
	FR0007028907	R-CO OPAL MODERE part C EUR	239 464,04
	FR0013367265	R-co Valor Balanced C EUR	265 838,00
	FR0013417524	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	260 655,37
	FR0011847417	R-CO VALOR M EUR	268 436,49
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 589 506,57

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-12 570,21	-11 740,53
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-12 570,21	-11 740,53

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-12 570,21	-11 740,53
Total	-12 570,21	-11 740,53

# Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 032,21	21 966,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	5 032,21	21 966,46

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 032,21	21 966,46
Total	5 032,21	21 966,46

# 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	1 185 162,68	1 401 304,63	1 855 509,61	2 242 141,64	2 627 305,48
Nombre de titres	2 211,945	2 584,342	3 259,670	4 369,618	4 664,783
Valeur liquidative unitaire	535,80	542,23	569,23	513,12	563,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	3,94	24,93	5,02	1,07
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,64	-2,56	-2,86	-2,68	-2,69

# 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs		Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
R-co 4CHANGE MODERATE ALLOCATION M EUR	EUR	237,57	256 760,90	9,77
R-CO CONVICTION CREDIT EURO M EUR	EUR	497,6	529 690,22	20,16
R-CO CONVICTION CREDIT SD EURO C EUR	EUR	3 021,05	488 503,79	18,60
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO M EUR	EUR	178	280 157,76	10,66
R-CO OPAL MODERE part C EUR	EUR	17 068	239 464,04	9,11
R-co Valor Balanced C EUR	EUR	2 179	265 838,00	10,12
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	EUR	2 351	260 655,37	9,92
R-CO VALOR M EUR	EUR	118,7	268 436,49	10,22
TOTAL FRANCE			2 589 506,57	98,56
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 589 506,57	98,56
TOTAL Organismes de placement collectif			2 589 506,57	98,56
Dettes			-1 038,04	-0,04
Comptes financiers			38 836,95	1,48
Actif net			2 627 305,48	100,00